

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE CYCLISTE SUR ROUTE FSGT 69



DIMANCHE 14 MAI 2017 LE PLANTAY (01)



SITUATION / INFORMATION

Le Plantay est une petite commune du département de l'Ain, situé à 4 km de Villars les Dombes. Elle fait partie de la Communauté de communes "du Canton de Chalamont". Les 535 habitants du village de Le Plantay vivent sur une superficie totale de 20 km² avec une densité de 27 habitants par km² et une moyenne d'altitude de 275 m. Les villes voisines sont Marlieux, Versailleux, Villars-les-Dombes, Joyeux, Saint-Germain-sur-Renon. Le Plantay se situe à 40 km de Lyon et 23 de Bourg en Bresse sur l'axe de la national D1083.

Cette commune de la Dombes avait pour première appellation **Saint Didier de Renom**. Au XIV^{ème} siècle, elle prit le nom actuel de **LE PLANTAY**.

De nombreux étangs couvrent son territoire et lui donnent son caractère particulier.

Une Tour ronde en briques rouges, vestige d'un ancien château féodal incendié au XV^{ème} siècle en est le symbole. L'église Saint Pierre, de style roman, rustique, possède un clocher carré et son intérieur a été restauré ces dernières années. Des peintures murales ont été retrouvées et remises en état. L'église peut se visiter et a été rouverte pour les offices. Une Croix existante sur la route de Marlieux est la preuve de l'existence d'une ancienne église Sainte Madeleine détruite en 1640. L'Abbaye Notre Dame des Dombes fondée en 1863 complète cet ensemble de sites remarquables et mérite elle aussi une visite approfondie.



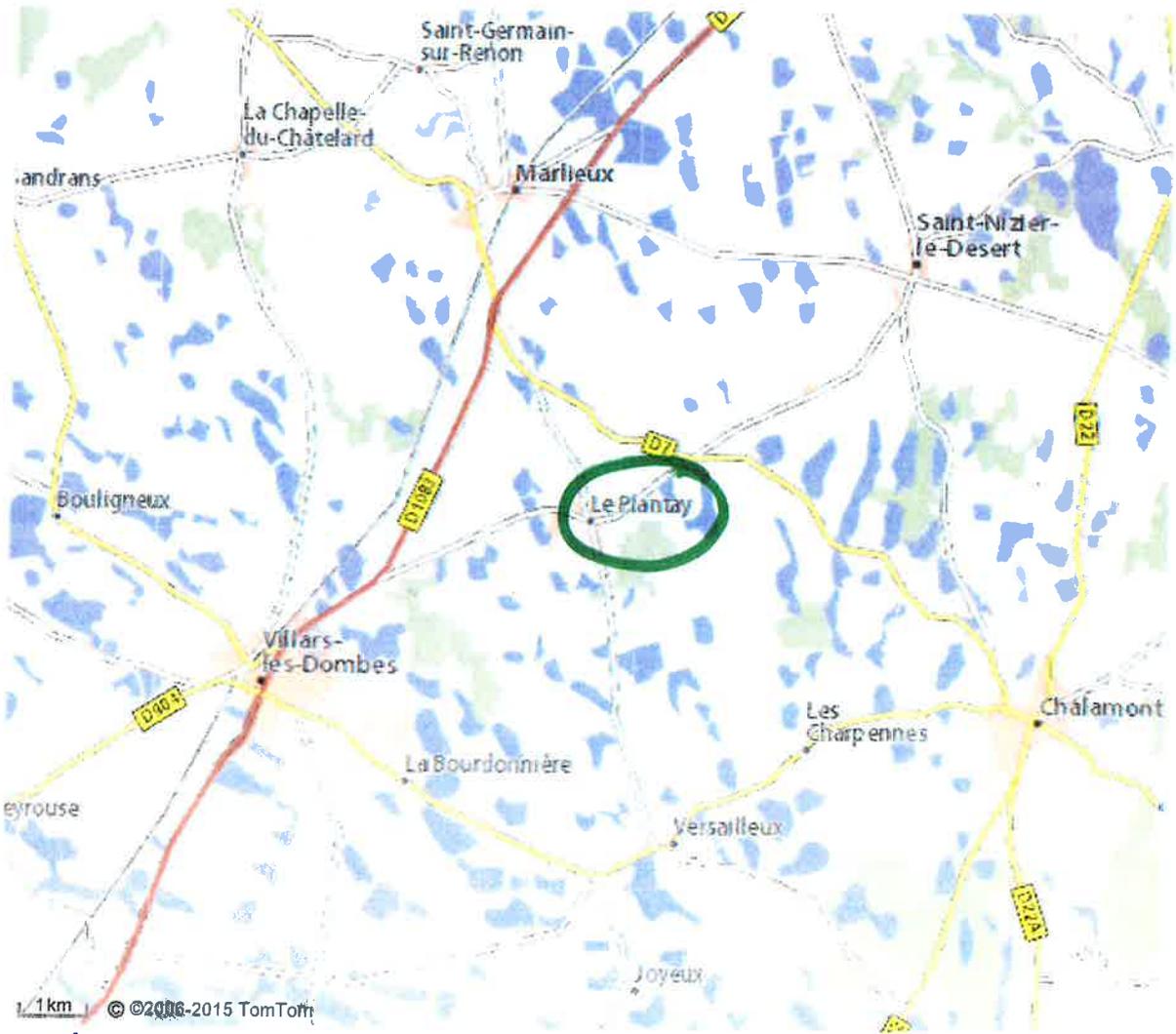
PLAN DE SITUATION



ViaMichelin

01330 Le Plantay

Bourg en Bresse



Lyon



REGLEMENT

Course ouverte UNIQUEMENT aux licenciés(es) FSGT du Rhône. Epreuve organisée dans la stricte application du règlement des activités vélo FSGT 69.

Le championnat départemental Fsgt 69 se fera par catégories de valeur.

La licence, en cours de validité, munie de son timbre de catégorie est obligatoire.

Port du casque à coque rigide obligatoire.

Engagement à l'avance.

Date limite de réception au comité le 9 mai 2017 (Cachet de la poste)

Les concurrents mineurs, devront avoir une autorisation de leur représentant légal pour s'inscrire et participer au championnat.

Le prix de l'engagement est de :

- 6 € par coureur

Les engagements devront être envoyés par les clubs, par mail à Yves Perrusset yves.perrusset@free.fr avant le 5 mai ET copie avec le règlement correspondant par poste au plus tard le 9 mai. (chèque à l'ordre de FSGT RHONE) **à l'adresse suivante : FSGT DU RHONE 82 RUE DE SULLY 69006 LYON**

Les engagements ne peuvent pas se faire individuellement

LE JOUR DE LA COURSE :

La remise des dossards aura lieu une heure avant le début de chaque épreuve. La licence devra être signée, avoir une photo d'identité du concurrent et son timbre de catégorie. Elle est obligatoire pour le retrait du dossard. Le dossard sera fixé par 6 épingles sur la poche arrière droite du maillot, sans être plié. Les dossards des coureurs mal positionnés et ou non visibles ne seront pas classés.

Condition de participation :

Chaque coureur uniquement licencié à la FSGT devra justifier, en 2017, de sa participation à une épreuve FSGT 69 sur route avant la date limite d'engagement.

Chaque coureur doublement licencié (FSGT/FFC ou FSGT/UFOLEP) devra justifier en 2017, de sa participation à trois épreuves FSGT 69 sur route avant la date limite d'engagement

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Le premier de chaque course aura un maillot de champion si le nombre de participant dans la catégorie est d'au moins 10 partants. Le nombre de participants est ramené à 5 pour les minimes et cadets et féminines.

Les cadets et minimes devront se présenter au podium 15 minutes avant le départ, munis de leur vélo, afin qu'un contrôle des développements soit effectué sur celui-ci. (Minime 7.01m, cadet 7.62m). Les concurrents dont le développement n'est pas conforme ne pourront pas prendre le départ.

Les coureurs à l'échauffement sur le circuit devront obligatoirement porter un gilet jaune. Un véhicule précédera la tête de la course, un autre la fermera en suivant le groupe principal. Les coureurs à l'échauffement devront s'arrêter et se positionner hors de la chaussée dès l'approche du véhicule ouvrant chaque course. Tout manquement donnera lieu à une mise hors course.

Des motos seront chargées de la sécurité des groupes intermédiaires. Les carrefours seront gardés par des signaleurs occasionnels, titulaire du permis de conduire. Chaque coureur devra impérativement respecter le code de la route.

Le directeur de course se réserve le droit d'exclure de la course, tout compétiteur qui ne respecterait pas le règlement, ou qui par son comportement pourrait nuire à la sécurité des autres coureurs ou des usagers.

ORGANISATION

Ce championnat départemental est assuré par le comité du RHONE FSGT.

Chaque club devra fournir un bénévole par tranche de cinq coureurs inscrits pour l'organisation du départemental pour l'ensemble des courses. (1 à 5 = 1 bénévole / 6 à 10 = 2 bénévoles / 11 à 15 = 3 bénévoles / ect...)

Ces bénévoles seront principalement affectés aux postes de signaleurs. **Le nom de ces bénévoles devra être inscrit sur la fiche d'inscription. Ces bénévoles devront être présents sur place 1 heure avant le début des épreuves.**

En cas d'absence des noms et nombre de bénévole requis sur la fiche d'inscription les engagements ne seront pas validés.

En cas de non présentation du ou des bénévoles le jour du championnat les coureurs du club concernés ne pourront prendre le départ.

Fiche inscription à utiliser joint à ce dossier championnat.

Cette organisation fournit également un poste de secours autonome situé près de l'arrivée pouvant intervenir à tout moment sur le parcours sur décisions des commissaires.

Une buvette sera disponible sur la place près du départ.

Des parkings proches du lieu de départ seront prévus pour le stationnement des concurrents et spectateurs. Ils seront matérialisés par des panneaux de signalisation.

EN CAS DE CONTROLE ANTI DOPAGE

Un contrôle anti-dopage est toujours possible dans une compétition notamment dans un championnat. Que doit-on faire ?

Le fait de se soustraire à un contrôle est considérée comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identités et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même, les mineurs peuvent être accompagnés des parents

CONSEIL :

En cas de contrôle anti dopage, un affichage sera mis en place au podium. Vérifier après votre arrivée s'il y a contrôle anti dopage ou pas. S'il y a contrôle consulté bien l'affichage afin de connaître les numéros de dossard qui doivent se présenter au contrôle, le lieu du contrôle et les délais de présentation. Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle sinon le passage à cet endroit risque de s'éterniser...

Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même. Personne ne doit boire dans cette bouteille.

Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) si vous en possédez une.

En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire **TOUS LES MEDICAMENTS** pris récemment au médecin contrôleur.

AVANT DE PARTIR : Relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum

L'acceptation du dossard vaut l'acceptation de ce règlement qui sera affiché.

Responsable de la course : Yves Perrusset

HORAIRES ET DISTANCES DES EPREUVES

Appel des coureurs à 12h50

Départ 13h00 – 4^{ème} catégorie 10 tours (66,4 km)

Départ 13h00 – Cadets 6 tours (39,6 km)

Départ 13h02 – 5^{ème} catégorie et féminines 9 tours (59,7km)

Départ 13h02 – Minimes 4 tours (26,4km)

Appel des coureurs à 15h20

Départ 15h45 – 1^{er} & 2^{ème} catégorie 12 tours (79,6km)

Départ 15h47 – 3^{ème} catégorie 11 tours (73 km)

18 h 15 : Remises des récompenses

RÉCOMPENSES Pour chaque catégorie

1^{ère} : coupe, bouquet, maillot (sous condition)

2^{ème} : coupe, bouquet

3^{ème} : coupe, bouquet

Présence aux récompenses en tenues coureurs



Lotissement le Moulin

Route de Marlieux



Route de Villars

D61

Buvette

Poste

D70

DEPART - ARRIVEE

Route de Villars

X POSTE DE SECOURISTE

□ DOSSARD

D61

D61